

Communiqué de presse, le 27 décembre 2019

Le Centre des monuments nationaux renouvelle l'opération d'éco-pâturage du 17 au 26 janvier 2020 à la forteresse de Salses

Dans la continuité des actions conduites par le monument pour le développement durable et la protection des espèces remarquables, la signature de la charte Natura 2000 pour la conservation des espèces de chiroptères présentes sur le site aura lieu le mardi 21 janvier 2020 à la forteresse de Salses



©CMN

Contacts presse :

Jacqueline Maillé, administratrice : 06 18 40 31 49 jacqueline.maille@monuments-nationaux.fr
Liberté Martin, responsable culturel : 04 68 38 46 52 liberte.martin@monuments-nationaux.fr
Pôle presse du CMN : Marie Roy 01 44 61 21 86 presse@monuments-nationaux.fr
Pour retrouver l'ensemble des communiqués du CMN : presse.monuments-nationaux.fr

Le Centre des monuments nationaux, en partenariat avec le syndicat RIVAGE et l'éleveur ovin Gérard Crouzet, renouvelle du 17 au 26 janvier 2020 l'opération d'éco-pâturage à la forteresse de Salses afin d'entretenir la végétation aux abords du site tout en ayant une démarche de développement durable. La transhumance commencera le vendredi 17 janvier à 10h et traversera le village de Salses-le-Château pour arriver à la forteresse vers 11h30.

Dans la continuité des actions conduites sur la forteresse de Salses désigné Zone Spéciale de Conservation depuis décembre 2008, la signature de la charte Natura 2000 pour la protection des chauves-souris aura lieu le mardi 21 janvier 2020 au sein du monument, en présence de Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux, Philippe Chopin, préfet des Pyrénées-Orientales, et Jean-Jacques Lopez, maire de la commune de Salses-le-Château.

De l'éco-pâturage à la protection des chiroptères

Qu'est-ce que l'éco-pâturage ?

Cette activité ancestrale d'éco-pâturage fait peu à peu son retour, remplaçant les moyens plus mécaniques et phytosanitaires.

Il s'agit en fait de la gestion d'espaces verts en mettant à paître des animaux pour conserver des espaces naturels en état sans devoir utiliser des engins mécaniques ou bien des désherbants, polluant les sols.

Le nombre d'animaux doit être adapté au milieu et aux périodes de l'année afin d'empêcher le sur-pâturage qui appauvrirait la végétation et dégraderait les sols.

A la forteresse de Salses, cela fait trois mois que les abords du monument ne sont plus tondus afin de nourrir les centaines de brebis et leurs petits, car la période de janvier est celle des naissances, et plusieurs agneaux sont nés l'année dernière autour de la forteresse.

Par ailleurs, le projet d'éco-pâturage aux abords du monument s'inscrit dans le plan d'actions et d'objectifs Natura 2000 en faveur des chiroptères. En effet, les moutons apportent les ressources nutritives nécessaires aux insectes coprophages (*qui se nourrissent d'excréments*), qui se trouvent être la principale source d'alimentation des populations de chauves-souris présentes dans la forteresse.

L'exploitation ovine extensive de M. Gérard Crouzet actuellement sur la commune de Salses-le-Château participe à l'entretien des espaces naturels autour de Garrieux jusqu'aux communaux de Saint-Hippolyte. Elle entamera sa transhumance en janvier pour se déplacer dans un premier temps jusqu'aux abords de l'étang de Canet-Saint-Nazaire, puis s'arrêtera à la forteresse de Salses avant de rejoindre les vignes biologiques du domaine Cazes à Rivesaltes.



Figure 1 © J.ROBERT / RIVAGE

L'exploitation de M. Gérald Crouzet

Le troupeau de brebis de M. Gérald Crouzet passe l'hiver au bord des étangs de Salses Leucate et de Canet-Saint-Nazaire, dans les Pyrénées-Orientales et estive dans les Pyrénées Centrales sur la commune de Melles. Son exploitation pratique l'élevage extensif de plein air. Les agneaux y sont élevés uniquement avec le lait de leur mère et en broutant de l'herbe verte. Les animaux sont toute l'année à l'extérieur. M. Crouzet participe à la préservation de l'environnement car son troupeau permet l'entretien des prairies et évite ainsi leur fermeture. Un calendrier de pâturage a été mis au point dans le respect de la sensibilité des milieux naturels. M. Crouzet s'est également engagé à pratiquer une fauche tardive sur certaines prairies, au détriment de la qualité du fourrage produit, afin de permettre la réalisation du cycle biologique complet pour certaines espèces végétales et animales.

Actuellement M. Crouzet possède 450 brebis gardées par 3 chiens Patou afin de les défendre contre l'ours en montagne et contre le vol dans la plaine en hiver. Plusieurs Border Collie et Labrit sont également présents pour la conduite du troupeau.



© R.CUKIER / RIVAGE

Des activités éducatives autour de la biodiversité à la forteresse de Salses

Dans le cadre des démarches de protections des espèces et des espaces initiées à la forteresse de Salses, le monument met en place des actions de découverte à destination des classes des écoles maternelles et primaires qui se dérouleront sur une demi-journée.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le syndicat RIVAGE est l'animateur officiel des sites du réseau Natura 2000 situés sur le complexe lagunaire de l'étang de Salses-Leucate, comme la forteresse de Salses. Grâce à la mise en place d'un comité de pilotage présidé par le maire de Salses-le-Château et composé de représentants de l'État et d'associations de protection de la nature, plusieurs actions ont été conduites pour assurer la connaissance et la protection des populations de chauve-souris présentes dans le monument.

Le Centre des monuments nationaux, qui gère la forteresse, s'est également engagé dans des actions partenariales de conservation des espaces et de médiation auprès du public.

Pour aller plus loin et consolider cette action, Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux, Philippe Chopin préfet des Pyrénées-Orientales, et Jean-Jacques Lopez, maire de la commune de Salses-le-Château se réuniront le mardi 21 janvier 2020 à la forteresse de Salses pour la signature d'une charte Natura 2000. Cette charte correspondra à un code de bonne conduite pour assurer la conservation des chauves-souris dans un monument classé monument historique depuis 1886, mais aussi de « faire reconnaître », « labelliser » cette gestion qui permet le maintien de ces habitats et espèces remarquables. La charte aura été au préalable validée par le comité de pilotage du site Natura 2000 de Salses.

Les espèces de chiroptères au sein de la forteresse de Salses

11 espèces de chiroptères fréquentent la forteresse tout au long de l'année. Parmi elles, 6 sont des espèces d'intérêt communautaire, c'est-à-dire des espèces vulnérables, rares et en danger de disparition.

Nom français	Nom latin
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>
Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>

En 2019, 3 espèces se sont reproduites dans le monument : le grand Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées et le Petit murin. Les effectifs reproducteurs sont relativement stables par rapport aux années précédentes.

Des actions de valorisation et de conservation

En 2019, plusieurs actions ont été mises en place par le Centre des monuments nationaux avec la collaboration de RIVAGE dans le cadre de l'animation Natura 2000.



L'installation d'une caméra infra-rouge permettant de suivre la principale colonie de reproduction de grand Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées présents dans l'angle nord ouest au 4^{ème} niveau du monument. Les images en direct issues de ce dispositif sont visibles par le grand public dans la salle d'exposition du monument.



L'Organisation de la 3^e édition de la Nuit de l'astronomie et de la chauve-souris. Cette année, plus de 1800 personnes ont été accueillies grâce à cet évènement unique où de nombreux ateliers, conférences, sorties nocturnes et observations du ciel étaient proposés sur les deux thématiques. En 2020, elle aura lieu le 23 juillet, toujours avec une nocturne exceptionnelle jusqu'à minuit.

Installation de barrières limitant l'accès des chats aux secteurs les plus sensibles pour les chauves-souris, ainsi que **l'aménagement d'un accès** à une salle accueillant historiquement de grands effectifs de *Minioptères de Schreïbers*



La forteresse de Salses labellisée Natura 2000 pour les chiroptères

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces remarquables, qui sont essentiels notamment pour la survie de certaines espèces menacées. Ce réseau a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité, en préservant au plus vite les espaces où subsistent encore habitats et espèces déjà raréfiés.

La forteresse de Salses est désignée en Zone Spéciale de Conservation depuis décembre 2008. C'est alors qu'elle intègre le réseau Natura 2000. Ce site est constitué de l'ensemble des éléments bâtis qui constituent la forteresse de Salses. Construit de 1497 à 1503 à des fins militaires, le Fort de Salses est un véritable dédale de galeries, de salles, d'escaliers, de conduites d'aérations, le tout sur plusieurs niveaux. Ce bâtiment offre ainsi une multitude de conditions thermiques différentes et favorables aux chauves-souris (chiroptères) selon les saisons.

Ce site artificiel abrite de nombreuses espèces patrimoniales : grand rhinolophe (*rhinolophus ferrumequinum*), murin à oreilles échanquées (*myotis emarginatus*), petit murin (*myotis blythii*), murin de Capaccini (*myotis capaccinii*) et minioptère de Schreibers (*miniopterus schreibersii*).

Toutefois, l'importance de ce site pour les chauves-souris a fortement diminué ces vingt dernières années.



© ALEPE

Le site Natura 2000 bénéficie d'un document d'objectifs depuis 2011 qui fixe les principales orientations en vue de préserver et de restaurer les populations de chiroptères présentes dans le monument.

Historiquement animé par le conseil départemental des Pyrénées-Orientales, le document d'objectifs a été confié au Syndicat RIVAGE depuis janvier 2017. Un nouveau comité de pilotage a été mis en place.

Le syndicat de regroupement intercommunal de valorisation et de gestion de l'étang de Salses-Leucate (RIVAGE) est l'opérateur principal de ce site Natura 2000. Il travaille de concert avec le Centre des monuments nationaux pour mettre en œuvre des actions en faveur des chauves-souris. Il engage les études scientifiques nécessaires auprès d'opérateurs spécialisés comme l'ALEPE, Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement.

Pour plus d'information à ce sujet : <http://rivage-salses-leucate.org/>
<http://www.forteresse-salses.fr/Actualites/Label-Natura-2000-pour-les-Chiropteres>

Informations pratiques

Forteresse de Salses

Centre des monuments nationaux

BP 35

66600 Salses-le-Château

Tél. 04 68 38 60 13

www.forteresse-salses.fr

forteresse.salses@monuments-nationaux.fr

Retrouvez-nous Facebook



Et Instagram <https://www.instagram.com/forteressesalses/>

Horaires

Ouvert tous les jours sauf les : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} et 11 novembre, 25 décembre

De 10 h 00 à 12 h 45 / 14 h 00 à 17 h 15

Fermeture de la billetterie : 16 h 30

Tarifs

Tarif unique : 8€

Tarif groupe : 6€50

Gratuité

Moins de 18 ans ; moins de 25 ans (ressortissants de l'Union Européenne ou résidents réguliers sur le territoire de l'Union Européenne) ; personne handicapée et son accompagnateur ; demandeur d'emploi, sur présentation d'une attestation de moins de 6 mois, bénéficiaires RMI, RSA, aide sociale, journalistes.

Conditions de visite

La place de la forteresse est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Toilettes accessibles.

Interdit aux chiens.

Accès

En voiture :

- De Montpellier : A9 vers Perpignan, sortie n°40 Salses-le-Château
- De Perpignan : N9 vers Narbonne

Par le train : gare de Salses-le-Château (ligne Narbonne-Perpignan), 15 min à pied

La forteresse de Salses

Située sur le « pas de salses », près de l'ancienne via Domitia, la forteresse a été bâtie dans la plaine du Roussillon et contrôlait l'étroit passage qui vient de « France », c'est-à-dire des places fortes de Leucate et de Narbonne.

Délaissant les hauteurs du premier château médiéval qui avait été détruit par les Français en 1496, la Couronne catholique espagnole décida de construire une forteresse d'un nouveau type architectural, capable de résister à l'artillerie moderne et de recevoir en temps de guerre une garnison de 1500 hommes.

Les dimensions impressionnantes de ce monument étaient stratégiques : dissuader, garder la frontière espagnole et être une machine de guerre, avec ses centaines de « bouches à feu », ses 300 cavaliers et une organisation militaire implacable pour tenir un siège, en attendant pendant 40 jours les renforts.

Le roi Ferdinand II, roi d'Aragon et sa femme Isabelle, reine de Castille décidèrent de confier cette mission à un génial artilleur, qui venait de restaurer l'Alhambra après sa victoire contre les Maures, Francisco Ramiro Lopez. Il ne fallut que six ans, de 1497 à 1503, malgré les marécages qu'il fallut drainer, aux centaines d'ouvriers spécialisés venus de Gérone, Castille, Navarre, Biscaye, Asturies pour élever cette place de 110m par 84m pour un montant équivalent à 20% du montant du budget annuel de la Couronne d'Espagne.

La forteresse représente la quintessence de l'art militaire à la fin du XV^e siècle dans une Espagne forte, colonisatrice et dominatrice, avec sa géométrie régulière, son enfoncement dans le sol, ses ouvrages de défense avancés, ses batteries d'artillerie, ses quatre corps de bâtiment, ses 12 m d'épaisseur de muraille, ses dédales de coursives, chicanes, pièges, galeries de contre-mine, son réduit de défense et son donjon entièrement fortifié.

Assiégée en 1503, prise en 1639, reprise en 1640, la place fut définitivement conquise par les Français en 1642 dans une Espagne divisée. Le traité des Pyrénées de 1659 redessina les territoires et la forteresse perdit alors son importance stratégique. La frontière fut en effet reportée sur la crête des Pyrénées.

Partiellement restaurée par Vauban, devenue prison d'Etat, et poudrière pendant tout le XIX^e siècle, elle fut sauvée de la destruction grâce à son classement monument historique en 1887 et sa gestion par le ministère des Beaux-arts à partir de 1930.

Le Centre des monuments nationaux qui gère une centaine de monuments historiques assure pour le compte du ministère de la Culture la valorisation, l'accueil des publics, la programmation culturelle, pédagogique, la restauration et la conservation de la forteresse de Salses qui accueille plus de 80 000 visiteurs annuels.



© Club photo Ponteilla



© Club photo Ponteilla

Le CMN en bref

Sites archéologiques de Glanum et de Carnac, abbayes de Montmajour et du Mont-Saint-Michel, châteaux d'If et d'Azay-le-Rideau, domaine national de Saint-Cloud, Arc de triomphe ou encore villas Savoye et Cavois constituent quelques-uns des 100 monuments nationaux, propriétés de l'État, confiés au Centre des monuments nationaux. Premier opérateur public, culturel et touristique avec plus de 10 millions de visiteurs par an, le Centre des monuments nationaux conserve et ouvre à la visite des monuments d'exception ainsi que leurs parcs et jardins. Ils illustrent, par leur diversité, la richesse du patrimoine français. S'appuyant sur une politique tarifaire adaptée, le CMN facilite la découverte du patrimoine monumental pour tous les publics. Son fonctionnement repose à plus de 85 % sur ses ressources propres issues notamment de la fréquentation, des librairies-boutiques, des locations d'espaces ou encore du mécénat. Fondé sur un système de péréquation, le Centre des monuments nationaux est un acteur de solidarité patrimoniale. Les monuments bénéficiaires permettent la réalisation d'actions culturelles et scientifiques sur l'ensemble du réseau, rejoint récemment par des sites confiés par d'autres opérateurs : la villa Kérylos (propriété de l'Institut de France), la chapelle de Berzé-la-Ville (Académie de Mâcon), le musée Ochier (Ville de Cluny), l'ensemble Cap-moderne (Conservatoire du Littoral). Par ailleurs, le CMN restaure et mène le projet d'ouverture de l'Hôtel de la Marine pour l'été 2020 et du château de Villers-Cotterêts pour 2022. Enfin, le CMN s'affirme comme tête de file dans le numérique avec l'Incubateur du patrimoine lancé en 2018.

Retrouvez le CMN sur



Facebook : www.facebook.com/leCMN



Twitter : [@leCMN](https://twitter.com/leCMN)



Instagram : [@leCMN](https://www.instagram.com/leCMN)



YouTube : www.youtube.com/c/lecmn

Monuments placés sous la responsabilité du CMN pour être ouverts à la visite

Auvergne-Rhône-Alpes

Château d'Aulteribe
Monastère royal de Brou à Bourg-en-Bresse
Château de Chareil-Cintrat
Château de Voltaire à Ferney
Trésor de la cathédrale de Lyon
Ensemble cathédral du Puy-en-Velay
Château de Villeneuve-Lembron

Bourgogne-Franche-Comté

Chapelle des Moines de Berzé-la-Ville
Cathédrale de Besançon
et son horloge astronomique
Château de Bussy-Rabutin
Abbaye de Cluny

Bretagne

Grand cairn de Barnenez
Sites mégalithiques de Carnac
Site des mégalithes de Locmariaquer
Maison d'Ernest Renan à Tréguier

Centre-Val de Loire

Château d'Azay-le-Rideau
Château de Bouges
Crypte et tour de la cathédrale de Bourges
Palais Jacques Cœur à Bourges
Tour de la cathédrale de Chartres
Château de Châteaudun
Château de Fougères-sur-Bièvre
Maison de George Sand à Nohant
Château de Talcy
Cloître de la Psalette à Tours

Grand Est

Château de La Motte Tilly
Palais du Tau à Reims
Tours de la cathédrale de Reims

Hauts-de-France

Tours et trésor de la cathédrale d'Amiens
Château de Coucy
Villa Cavois à Croix
Château de Pierrefonds
Château de Villers-Cotterêts
Colonne de la Grande Armée à Wimille

Ile-de-France

Château de Champs-sur-Marne
Château de Jossigny
Château de Maisons
Villa Savoye à Poissy et sa loge
Domaine national de Rambouillet
Domaine national de Saint-Cloud
Basilique cathédrale de Saint-Denis
Maison des Jardies à Sèvres
Château de Vincennes

Normandie

Abbaye du Bec-Hellouin
Château de Carrouges
Abbaye du Mont-Saint-Michel

Nouvelle Aquitaine

Tour Pey-Berland à Bordeaux
Château de Cadillac
Abbaye de La Sauve-Majeure
Grotte de Pair-non-Pair
Château de Puyguilhem
Site archéologique de Montcaret
Sites préhistoriques de la Vallée de la Vézère : Abri de Cap-Blanc, Grotte des Combarelles, Grotte de Font-de-Gaume, Gisement de La Ferrassie, Gisement de La Micoque, Abri de Laugerie-Haute, Gisement du Moustier, Abri du Poisson
Tours de la Lanterne, Saint-Nicolas et de la Chaîne à La Rochelle
Château d'Oiron
Site gallo-romain de Sanxay
Abbaye de Charroux

Occitanie

Tours et remparts d'Aigues-Mortes
Château d'Assier
Abbaye de Beaulieu-en-Rouergue
Château et remparts de la cité de Carcassonne
Château de Castelnaud-Bretenoux
Site archéologique et musée d'Enserune
Château de Gramont
Château de Montal
Site archéologique de Montmaurin
Forteresse de Salses
Fort Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon

Paris

Arc de triomphe
Chapelle expiatoire
Colonne de Juillet – Place de la Bastille
Conciergerie
Hôtel de la Marine
Tours de la cathédrale Notre-Dame
Domaine national du Palais-Royal
Panthéon
Sainte-Chapelle
Hôtel de Sully

Pays-de-la-Loire

Château d'Angers
Maison de Georges Clemenceau à Saint-Vincent-sur-Jard

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cloître de la cathédrale de Fréjus
Site archéologique de Glanum
Château d'If
Villa Kérylos
Trophée d'Auguste à La Turbie
Place forte de Mont-Dauphin
Abbaye de Montmajour
Site Eileen Gray-Etoile de Mer-Le Corbusier à Roquebrune-Cap-Martin
Hôtel de Sade à Saint-Rémy-de-Provence
Monastère de Saorge
Abbaye du Thoronet